DU SUIVI INDIVIDUEL À LA PRÉVENTION : UN ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR DE LA COIFFURE

Sarah DELORME
Infirmière en Santé au travail – OPSAT – Dole

Nicolas DEL NERO
Chargé de projet – OPSAT – Dole

Olivier FOLLIOT
Responsable du Pôle prévention conseil – OPSAT – Dole

Dr Marc-André GOLTZENE
Dr Marc-André GOLTZENE – Médecin du travail – OPSAT – Dole, Maître de conférences associé – Université de Franche-Comté –

Sylvie THIEBAULT
Conseillère en prévention des risques professionnels – OPSAT – Dole

Introduction / Objectifs :

L'équité de l'accompagnement des adhérents et l'efficience des actions d'un service de prévention et de Santé au travail interentreprises (SPSTI) interrogent l'organisation des pratiques, dans un contexte de certification incitant à en revisiter les finalités. Parmi les 190 000 travailleurs suivis par l'OPSAT Franche-Comté, 35 000 (18 %) relèvent de très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés.

Nous faisons l'hypothèse qu'une approche coordonnée, associant suivi individuel, évaluation des risques et prévention primaire, améliore l'efficience et l'équité du service rendu à ces structures. Les objectifs sont les suivants :

- harmoniser les modalités de suivi individuel et d'évaluation des risques ;
- accompagner les employeurs dans une démarche de prévention effective ;
- évaluer l'amélioration du service rendu et l'engagement des adhérents.

Méthodologie :

L'expérimentation concerne les entreprises de coiffure (code NAF 96.02A) suivies par le centre de Lons-le-Saunier, soit, au 1er mai 2025, 93 salariés (dont 22 non à jour de leur suivi) répartis dans 43 entreprises (dont 36 ne disposaient pas d'une fiche d'entreprise (FE) à jour).
L'harmonisation repose sur des trames standardisées de visite (traçabilité des expositions, dépistage des pathologies professionnelles et conseils de prévention) et de fiche d'entreprise (description des risques et des mesures de prévention associées).
Les employeurs sont accompagnés dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et de plans d'action au travers d'ateliers collectifs, adaptés aux constats issus des visites et des fiches d'entreprise.
L'amélioration du service rendu est évaluée par une comparaison avant/après du contenu des visites et des fiches d'entreprise. La satisfaction et l'engagement des employeurs sont évalués au moyen d'auto-questionnaires.

Résultats obtenus :

Entre le 1er mai 2025 et le 30 avril 2026, 25 visites d'information et de prévention ainsi que 25 fiches d'entreprise ont été réalisées.
Sur le plan individuel, tous les travailleurs vus rapportent des symptômes dermatologiques, dont trois lésions objectivées. Six présentent des symptômes oto-rhino-laryngologiques (ORL), cinq des troubles circulatoires des membres inférieurs et trois des troubles musculosquelettiques.
Les principaux risques identifiés sont le risque chimique, pour lequel les mesures de prévention collective et individuelle apparaissent insuffisantes, ainsi que le risque biologique, souvent méconnu.
La comparaison avant/après montre :

- pour le suivi individuel, une amélioration marquée de la traçabilité et des conseils relatifs aux accidents d'exposition au sang (AES), à la reproduction et aux troubles circulatoires, ainsi qu'une amélioration partielle concernant les symptômes cutanés et ORL ;
- pour l'évaluation des risques, une amélioration notable des conseils opérationnels favorisant la mise en œuvre immédiate de mesures de prévention.

Les ateliers collectifs, ouverts à l'ensemble des adhérents, combinent :
un temps méthodologique (repérage des risques, hiérarchisation, élaboration du DUERP et utilisation

d'OiRA (Online Interactive Risk Assessment) Coiffure) ;
des ateliers pratiques (chasse aux risques, utilisation de l'application INCI Beauty et désinfection du matériel).
Une sensibilisation des apprentis en centre de formation d'apprentis (CFA) est également menée.

Discussion des résultats / Conclusion :

L'approche coordonnée par documentation initiale puis harmonisation du suivi individuel et des FE a permis une équité de service rendu auprès des travailleurs et des adhérents, une efficience accrue des actions réalisées et un accompagnement personnalisé des adhérents. Des points de vigilance sur l'organisation interne ont été identifiés (mutualisation de la démarche sur plusieurs équipes médicales, appropriation des outils par les professionnels du SPSTI). Se pose maintenant la question de la diffusion des outils au sein du service, ainsi que la réplication de telles démarches coordonnées sur d'autres secteurs d'activité.

Pour contacter l'auteur de cette communication : marc-andre.goltzene@opsat.fr